

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 juin 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.
Est également présent Sylvain Laplante, directeur général adjoint

Est absent monsieur le conseiller Yves Taillon.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été dûment signifié aux membres du conseil le 2 juin 2025 comme prévu à l'article 156 du Code Municipal du Québec. Yves Winter, Maire déclare la séance extraordinaire ouverte à 18h30 puisque le quorum est constaté.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-06-168

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en vertu de l'article 153 du Code Municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de mandat consultation en gestion
4. Suspension avec traitement
5. Période de questions
6. Levée de la séance

3 OCTROI DE MANDAT CONSULTATION EN GESTION

Résolution 2025-06-169

Considérant que certains éléments récemment portés à l'attention du conseil municipal, en lien avec la gestion administrative, nécessitent une analyse approfondie;

Considérant que ces éléments soulèvent des préoccupations suffisamment sérieuses pour justifier un examen plus poussé du dossier;

Considérant que le conseil souhaite agir avec diligence, rigueur, intégrité et prudence avant de prendre toute décision définitive;

Considérant que, dans les circonstances, le conseil juge nécessaire de s'adjoindre des services de monsieur Pierre Archambault, en sa qualité de consultant externe (ci-après le « **Consultant** ») afin que ce dernier appuie et supporte le conseil dans les vérifications appropriées à effectuer;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais, et résolu à l'unanimité : Que le conseil mandate le Consultant afin que ce dernier appuie et supporte le conseil dans le cadre des vérifications à effectuer, autorisant ainsi l'offre de service datée du 4 juin 2025.

4 SUSPENSION AVEC TRAITEMENT

Résolution 2025-06-170

Considérant que certains éléments récemment portés à l'attention du conseil municipal, en lien avec la gestion administrative, nécessitent une analyse approfondie;

Considérant que ces éléments soulèvent des préoccupations suffisamment sérieuses pour justifier un examen plus poussé du dossier;

Considérant que le conseil souhaite agir avec diligence, rigueur, intégrité et prudence avant de prendre toute décision définitive;

Considérant que le conseil juge essentiel de procéder aux vérifications et démarches appropriées, avec le support et la participation de monsieur Pierre Archambault, en sa qualité de consultant externe dûment mandaté par le conseil à cette fin (ci-après le « **Consultant** »), et ce, dans un climat serein et sans interférence;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins, et résolu à l'unanimité : Que l'employé numéro cinq (5), soit suspendu avec traitement pour une période indéterminée, le temps que soient complétées les vérifications nécessaires par le conseil et par le Consultant.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2025-06-171

Il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h35.

Yves Winter,
Maire

Sylvain Laplante,
Directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juillet 2025.